

Qu'arrive-t-il? Dans ses négociations concernant ces autres programmes, qui ont leur mérite, le ministère lésine au sujet de quelques milliers de dollars avant de conclure des accords, tandis que d'autre part il prodigue à flots l'argent aux sociétés privées en purs dons. Je suis persuadé que nous obtiendrions de bien meilleurs résultats si nous favorisions davantage les programmes relatifs à l'infrastructure, la planification, la coordination et l'équilibre social.

Ce programme est fondé sur le concept qu'avec un peu de stimulant, l'industrie privée se chargera du reste. Dans bien des cas, les sociétés privées ont été à l'origine de problèmes que le ministère s'efforce maintenant de corriger. Il n'existe aucun programme d'action destiné à nos régions en particulier ni même à l'ensemble du pays. Aucun programme ne peut réussir s'il n'y a pas de structure appropriée. C'est ce que nous réclamons depuis la création du ministère.

Notre critique à l'endroit de ce programme me semble justifiée en raison des subventions octroyées à des sociétés d'appartenance étrangère. A mon sens, il ressort clairement des études entreprises par le gouvernement et des divers témoignages recueillis que le degré élevé d'emprise étrangère sur notre pays a réellement contribué à élargir les disparités entre les régions. Bien que certaines des régions défavorisées en aient retiré des avantages, somme toute cette situation a contribué à l'établissement d'écarts. Si nous en jugeons d'après la mesure à l'étude on continue à faire des dons généreux aux entreprises d'appartenance étrangère afin qu'elles puissent poursuivre normalement leurs activités.

Après une longue étude, on a présenté le rapport Gray à la Chambre. Maintenant, le comité est en train d'étudier un projet de loi de bien peu d'envergure sur l'examen des prises de contrôle par des étrangers. Voyons un peu les répercussions de ce projet de loi sur le programme d'expansion économique régionale. J'aimerais bien savoir quelle entreprise étrangère voudrait prendre le contrôle d'une entreprise canadienne ou fusionner avec elle lorsqu'elle peut facilement agrandir son usine ou en mettre une autre sur pied avec l'aide généreuse qu'elle peut obtenir aux termes de notre loi sur les subventions au développement régional. En outre, elles ont la moitié du pays à leur disposition lorsqu'elles veulent choisir un emplacement. Le gouvernement n'en a absolument pas tenu compte, tandis que même la province de l'Ontario a entièrement supprimé les prêts à fonds perdus consentis à des entreprises d'appartenance étrangère.

Je propose que nous examinions la nature du programme lui-même afin de voir ce qu'il en advient. D'abord, je crois qu'il est évident d'après les témoignages présentés que le programme ne fait qu'accélérer la prise de décisions que les entreprises auraient prises de toute façon. Cela ne touche en rien la décision finale. Il y a tout au plus des répercussions sur le moment choisi. Qui plus est, j'ai soulevé une question sur la légalité des subventions parce que l'article 7 de la loi précise qu'aucune subvention à l'expansion ne peut être autorisée s'il est probable que les installations auraient pu être établies, agrandies ou modernisées sans l'aide d'une telle subvention.

Deux sous-ministres ont dit que les subventions accélèrent probablement la prise de décision plutôt que de mener à une décision négative. D'après le ministre, on n'a obtenu aucune opinion juridique du ministre de la Justice afin de déterminer si les subventions peuvent être accordées dans ces circonstances et il n'a pas laissé entendre

que l'on donnerait une telle opinion juridique. En outre, la loi mentionne que l'on peut accorder des subventions s'il doit en résulter la création d'emplois. Lorsqu'on parle de création d'emplois, je comprends qu'il s'agit d'emplois qui n'existaient pas auparavant. Autrement dit, on fait quelque chose d'entièrement nouveau aux fins de l'expansion du pays.

Ce n'est pas toujours ce qui arrive cependant et nous nous en rendons compte. On l'a bien vu la semaine dernière quand j'ai posé des questions à la Chambre des communes au sujet d'une subvention accordée à une certaine firme, soit la Maniwaki Forest Products Limited. Je tiens à dire que je comprends parfaitement la situation à Maniwaki. Je sais que les habitants de cette région s'en inquiétaient, tout comme le représentant de la Chambre des communes, mon ami le député de Pontiac (M. Lefebvre), qui s'est efforcé de remédier au problème de sa circonscription.

J'ai abordé cette question à la Chambre des communes jeudi dernier parce que, malgré l'annonce au sujet des 74 nouveaux emplois, le gérant n'en savait rien, disait-il, mais savait d'autre part que les 74 emplois existants seraient maintenus. J'ai posé des questions à la Chambre à ce sujet et j'en ai traité durant le débat après 10 heures. Je n'irai pas au fond de la chose. Je ne doute pas de l'opportunité d'assurer de l'aide à cette compagnie, mais je doute du principe sur lequel s'est fondé le gouvernement pour accorder \$1,500 pour chacun des 74 emplois que devait susciter ce projet. C'est un faux principe, d'après la loi en vertu de laquelle les subventions sont accordées.

**Une voix:** Vous n'y êtes pas du tout.

**M. Burton:** Je conçois très bien, je le répète, qu'il soit opportun et juste d'aider cette industrie. Mais je n'approuve pas la façon dont le ministre applique la loi car, pour moi, c'est tout le programme et la mise à exécution tout entière de la loi qui se trouvent remis en question par l'application qu'il en fait, et non seulement dans ce cas-ci, car je n'en fais pas un cas type. Il y a bien d'autres exemples. Selon le ministre et plusieurs députés ministériels, notamment le représentant de Kenora-Rainy River (M. Reid), 59,000 nouveaux emplois ont été créés et non seulement maintenus dans le cadre du programme de la loi sur les subventions au développement régional. Il n'y a pas eu de nouveaux emplois et je pense que nous devrions examiner le mode d'application de la loi, autrement il va nous susciter de nouveaux problèmes.

• (2130)

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, j'ai écouté avec un grand intérêt les discours prononcés aujourd'hui, et je prendrai la parole pendant quelques minutes seulement pour rappeler à mes collègues certaines réalités qu'ils semblent avoir oubliées en cours de route.

Aujourd'hui, on a déposé un rapport sommaire de la Commission des prix et des revenus, intitulé «L'inflation, le chômage et la politique des revenus». On y lit, et je cite:

En comparaison avec la plupart des autres pays, il y a au Canada un nombre extrêmement élevé de jeunes qui arrivent sur le marché du travail et éprouvent des difficultés particulières à trouver des occupations permanentes adéquates; de plus, une forte proportion de travailleurs est salariée. Des taux de changement d'emploi élevés et le caractère saisonnier de l'emploi sont d'autres caractéristiques des marchés du travail canadiens. Il nous semble pourtant que l'aspect de loin le plus important et le plus